

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)

DDTE

Date

14 mars 2025

Numéro

25.123

Heure

07h57

Auteur-e(s) : Maxime Auchlin (initialement déposé par Pierre-Yves Jeannin)

Lié à (facultatif) :

ad

Titre : Pour une gestion durable des anciennes mines du canton de Neuchâtel

Contenu :

Il est demandé au Conseil d'État d'étudier comment gérer durablement les galeries souterraines existantes sous notre territoire.

L'étude esquissera les grandes lignes des aspects réglementaires, environnementaux, budgétaires et pratiques, afin de disposer d'une base objective pour évaluer les possibilités de valorisation et de protection de ces galeries dont la gestion sur le long terme est à la charge de l'État.

La pertinence d'une mise à jour de la loi cantonale sur les mines et les carrières devrait aussi être prise en considération dans cette étude.

Développement (obligatoire) :

Sous le plancher des vaches de notre beau canton se cachent plusieurs labyrinthes de dizaines de kilomètres de galeries. Celles-ci ne sont pour la plupart plus régies par aucune concession d'exploitation. Le Code civil (CC) suisse indiquant clairement que le sous-sol appartient à l'État, c'est donc au canton que revient la mission de gérer ces espaces laissés à l'abandon par leurs exploitants de l'époque. S'y ajoutent quelques tunnels abandonnés ou qui pourraient l'être dans les années à venir.

Toutes ces constructions représentent un patrimoine, à la fois culturel, puisqu'il s'agit d'éléments de l'histoire de notre canton, et construit, puisque ces espaces pourraient potentiellement être valorisés.

Un aperçu synthétique a été publié récemment dans un cahier de l'Institut neuchâtelois, et nous pouvons saluer l'effort de son auteur, M. Maurice Grünig, qui a sauvé de l'ignorance générale ce patrimoine. On relèvera cependant que l'état effectif de ces galeries est souvent mal connu et que l'extension même de ces labyrinthes n'a jamais été documentée entièrement, contrairement à ce qu'exige l'article 32 de la loi cantonale...

Ne rien faire conduira à l'effondrement progressif des galeries, puis à des affaissements et mouvements de terrain en surface, comme on peut déjà le constater, par exemple, dans la région de Saint-Sulpice ou de la Clusette.

À part l'exploitation touristique des Mines d'asphalte, à l'heure actuelle, ces espaces ne sont valorisés que par les... chauves-souris ! Il est important que ces mammifères puissent remplacer les habitats que nous leur avons volés ailleurs, mais quelques pourcents des galeries existantes devraient largement suffire à leur bonheur. Il reste donc de la place pour d'autres usages éventuels.

Plusieurs pistes sont envisageables pour valoriser ces volumes souterrains (en plus de l'habitat pour les chauves-souris) :

1. Dans la discussion du postulat [24.150](#) sur les nuisances des stands de tir, l'ensemble des groupes a reconnu la problématique grandissante de la proximité entre les zones habitées et le bruit généré par les stands. Installer des lignes de tir dans ces galeries donnerait une meilleure liberté d'action aux tireurs, sans importuner l'entourage ;
2. Le stockage de chaleur ou d'énergie sont des thématiques majeures de la transition énergétique. Le potentiel de stockage de chaleur dans des cavernes est à l'étude dans différents [projets](#), alors que des [tests](#) sont en cours dans une galerie du Gothard pour stocker l'énergie sous forme d'air comprimé ;
3. Ces galeries pourraient être utilisées pour de l'archivage. En effet, à l'heure où l'on vante les bienfaits du *low tech* pour l'archivage, placer des archives dans des anciennes mines détiendrait sans doute la palme. Les conditions de température et d'humidité y sont particulièrement stables, comparables à ce qui nous permet d'admirer des œuvres peintes dans certaines grottes il y a plus de 30'000 ans ! ;
4. Comme nous allons excaver de nombreux tunnels dans le canton, n'est-il pas envisageable d'utiliser certaines de ces galeries comme lieux de décharge de matériaux excavés ? Les mines de Saint-Ursanne (JU) ont en effet été en bonne partie comblées avec les matériaux de la Transjurane. Remplir les galeries aurait le mérite de les stabiliser sur le long terme ;
5. D'autres usages pour des activités qui ne sont pas toujours très souhaitables en surface (industrielles, data centers, militaires, abris de protection civile, etc.) pourraient probablement être trouvés, à condition d'y réfléchir...

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Maxime Auchlin (initialement déposé par Pierre-Yves Jeannin)

Autres signataires (*prénom, nom*) :

~~Maxime Auchlin~~

Magali Brêchet

Aël Kistler

Nathalie Schallenberger

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Mireille Tissot-Daguette

Sarah Pearson Perret

Caroline Plachta

Michelle Grämiger

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Martine Donzé

Brigitte Leitenberg

Jennifer Hirter

Blaise Fivaz